



Ligue de Golf Paris Île-de-France

Coupe de Paris Seniors Messieurs & Dames Règlement 2023

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Coupe de Paris Seniors est organisée par la Ligue Paris Île-de-France et réservée aux Clubs de 18 trous.

Les clubs peuvent présenter une équipe Messieurs et/ou une équipe Dames (pas d'obligation d'une équipe masculine et d'une équipe féminine).

2. ENGAGEMENT DES EQUIPES

L'engagement pour l'Epreuve entraîne une adhésion sans réserve des équipes et des Clubs au présent règlement.

Pour l'inscription d'une équipe féminine et une équipe masculine, le droit d'inscription de l'édition 2023 est de **540€**

Pour l'inscription d'une seule équipe féminine : **300 €**

Pour l'inscription d'une seule équipe masculine : **300 €**

Date limite de règlement des droits d'inscription : 18/06/2023

Chaque Club devra déposer une liste de joueurs potentiels pour l'équipe masculine et de joueuses potentielles pour l'équipe féminine pour jouer cette compétition.

L'inscription des joueurs potentiels se fait exclusivement par Extranet et ce jusqu'à 7 jours avant la date du début des phases qualificatives minuit pour la phase qualificative ; soit le **27/08/2023** à minuit.

3. RESPONSABILITES DES CLUBS

3.1 MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DES RENCONTRES.

Les matches ne se déroulant pas en terrain neutre, le fait pour un Club d'engager une équipe comporte l'obligation de mettre son terrain à disposition pour accueillir les rencontres dans les conditions prévues au paragraphe concerné.

3.2 JOURNEES D'ENTRAINEMENT

Il n'y a pas de journée d'entraînement. Toutefois les clubs sont libres de permettre des journées d'entraînement exclusivement les jours de la semaine précédant le match.

Un club accordant à un autre la possibilité d'une journée d'entraînement devra se satisfaire aux demandes éventuelles d'autres clubs, et cela dans les mêmes conditions que celles accordées au premier.

3.3 RESPONSABILITES DU CLUB RECEVANT

3.3/1 ORGANISATION DE LA RENCONTRE

Il est de la responsabilité du directeur du club qui reçoit, ou de son représentant, d'assurer l'organisation de la rencontre dans les conditions de confort minimum :

- Ouverture à 8h15 au plus tard : secrétariat, practice, vestiaires, bar.
- Starter, règles locales, cartes du parcours
- Membre de la Commission Sportive ou son représentant présent durant toute la journée pour s'assurer du bon déroulement de la rencontre.
- Le directeur ou son représentant s'engage à faire respecter l'intégralité des points du règlement.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

3.3/2. DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

Les capitaines d'équipe veilleront ENSEMBLE au déroulement de l'épreuve dans des conditions conformes à un esprit de fair-play et d'amitié en veillant à éviter ou faire cesser, si c'est le cas, tout comportement indésirable : usage de téléphones portables, conseils de personne non habilitée...

En particulier, il est demandé instamment aux capitaines de faire en sorte que les équipiers aient une tenue vestimentaire irréprochable tant sur le terrain que dans le club house et de prohiber : le port du jean, les casquettes à l'envers sur le parcours, le port de casquette dans les locaux etc...

Au plus tard 20 minutes avant l'heure du premier match, les capitaines remettront aux représentants de l'accueil du Club la feuille de match avec l'ordre de jeu des simples et des foursomes. Ils tiendront à disposition des capitaines adverses la liste des joueurs potentiels disponible sur extranet.

A la fin de la rencontre, le directeur du club qui reçoit ou son représentant veillera à ce que la feuille de résultats des matchs ait été complétée et signée. Ce document devra être envoyé par mail (contact@lgpidf.com) le soir même ou le lendemain matin à la Ligue de Golf Paris Île-de-France.

4. TABLEAU DES RENCONTRES

Les clubs inscrits sont répartis selon des critères établis par le Comité de l'Epreuve dans des poules de 5 clubs pour constituer la phase qualificative.

En fonction du nombre d'équipes inscrites, il sera constitué 8 poules maximum chez les Dames et chez les Messieurs

Les clubs terminant 1^{ers} de leur poule sont qualifiés pour les ¼ de finales.

Si toutefois le nombre de poule est inférieur à 8, le ou les meilleurs seconds seront qualifiés afin d'arriver à 8 clubs.

Pour le bon fonctionnement de l'épreuve, il est à noter qu'une des Poules Dames ou Messieurs pourra comporter une équipe de la Ligue qui ne participera qu'à la phase de qualification. Si l'équipe de la Ligue venait à terminer 1^{ère} de sa poule, la seconde équipe de la poule serait alors qualifiée comme vainqueur de Poule. Et les meilleurs seconds seront choisis dans toutes les autres poules restantes.

5. CALENDRIER DES RENCONTRES

Dates prévisionnelles : Les rencontres se dérouleront en semaine de Septembre à Décembre

Qualifications :

- Phase de poules du **04/09/2023** au **13/10/2023**

Phases finales :

- ¼ de finale : **semaine 45 (06 au 10 Novembre)**
- ½ finale : **semaine 47 (20 au 24 Novembre)**
- Finale : **semaine 49 (04 au 08 Décembre)**

Le calendrier des rencontres sera finalisé lors de la réunion des capitaines.

Lors de la phase de qualification, le report d'une rencontre ne pourra être effectué que :

- Pour une raison exceptionnelle
- Après accord des 2 capitaines et du directeur du club recevant
- Après validation par la Ligue ; pour ce faire, la demande de report devra être envoyée à la Ligue par le capitaine du club recevant au moins 2 semaines avant la date théorique de la rencontre.

Toute rencontre reportée après respect des points précédents devra se dérouler au plus tard le **20/10/2023**.

6. INDEX

L'index pris en compte pour chaque joueur ou joueuse est celui figurant sur la liste des joueurs potentiels à la date limite d'enregistrement de celle-ci, soit le 27/08/2023 minuit et sera valable pour toute l'épreuve.

Tout index supérieur à 24,4 (Dames) ou à 20,4 (Messieurs) est compté pour 24,4 ou 20,4.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

7. FORMULE JEU & ORGANISATION

7.1 FORMULE DE JEU

Dans les poules et dans le tableau final les équipes se rencontrent en Match play Brut selon la formule suivante :

- **Pour les Dames : 3 Simples puis 2 Foursomes consécutivement**
- **Pour les Messieurs : 5 simples puis 2 Foursomes consécutivement**

7.2 MARQUES DE DEPART

Jaunes pour les Messieurs et **Rouges** pour les Dames

Le Directeur du club recevant veillera à ce que les marques de départs respectent les repères fixes tout en tenant compte des conditions climatiques du jour.

7.3 COMPOSITION DES EQUIPES

- **Pour les Messieurs** : Equipes de 9 joueurs
 - **Total des index arrondis des simples** : égal ou > à 55,0
 - **Total des index arrondis des foursomes** : égal ou > à 44,0
- **Pour les Dames** : Equipes de 7 joueuses
 - **Total des index arrondis des simples** : égal ou > à 45,0
 - **Total des index arrondis des foursomes** : égal ou > à 60,0

7.4 ORDRE DE JEU

Les départs seront échelonnés **toutes les 8 minutes**.

Le regroupement de 2 matchs en simple sur le même départ n'est pas autorisé.

7.5 HEURES DES RENCONTRES

Le club recevant s'engage à ne faire partir aucune partie de 3 ou 4 balles avant le 1^{er} départ de la rencontre.

Le premier départ aura lieu à partir de 9h30, il peut être modifié de gré à gré si nécessaire entre les capitaines avec l'accord du directeur du club recevant.

Les départs doivent s'effectuer au trou n°1, à la suite les uns des autres, les simples suivis des foursomes.

Au départ du trou n°1, l'équipe visiteuse aura l'honneur.

7.6 CONDITIONS DE PARTICIPATION DES JOUEURS

Les équipiers doivent :

- Être membres et licenciés de l'association sportive qu'ils représentent.
- Être titulaires, à la date limite d'inscription des équipiers :
 - De la licence FFGolf de l'année en cours
 - D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

En cas d'infraction à cette règle les matchs disputés par les joueurs concernés seront perdus.

7.7 ORDRE DES JOUEURS

Pour l'ordre de jeu le capitaine prendra en considération l'index arrondi des joueurs figurant sur la liste des joueurs potentiels (Exemple : un index de 11,4 sera arrondi à 11 et un index de 11,5 arrondis à 12)

- a) Pour les simples, les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leurs **index arrondis**.
- b) Les foursomes se jouent dans l'ordre croissant de la somme des **index arrondis**. (Exemple = Foursome A : Joueur X (11,2 => 11) + Joueur Y (11,3 => 11) = 22).
Pour les Simples comme pour les foursomes, à index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine.
- c) En cas de forfait d'un joueur ou d'un Foursome, après la remise de la feuille de match, le match concerné sera perdu.

7.8 ATTRIBUTION DES POINTS

- Une victoire en simple attribue 1 points. Une victoire en foursome attribue 2 points.

L'équipe victorieuse doit avoir 5 points minimum chez les Messieurs et 4 chez les dames.

Aucun match ne sera partagé.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

- En cas de forfait d'une équipe ou de non présentation au départ du premier trou de l'ensemble de l'équipe, l'autre équipe gagnera le match sur le score de 5 à 0 (2/3 du score max) pour les Dames et 6 à 0 (2/3 du score max) pour les Messieurs.
- Si la somme des index arrondis des joueurs constituant les foursomes est inférieure à la somme minimale requise, tous les foursomes seront déclarés perdus. De même, en cas d'erreur dans la somme des index **arrondis** des joueurs de simples, tous les simples seront déclarés perdus

7.9 DEPARTAGE

En cas de partage de la rencontre par suite de forfaits, chaque capitaine désignera un joueur/joueuse pour disputer un playoff afin de désigner l'équipe gagnante.

7.10 INTEMPERIES & CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

L'interruption d'une rencontre pour cause d'intempéries ou de circonstances exceptionnelles ne peut se faire qu'avec l'accord des deux capitaines.

La procédure suivante s'applique alors :

- Le résultat des matchs terminés est acquis.
- Les matchs interrompus doivent être rejoués en intégralité à une date ultérieure. Cette date doit se situer avant le **13/10/2023**.
- Une nouvelle feuille de match actualisée devra être remplie avec les noms des joueurs actualisés.

Si une équipe interrompt une rencontre en l'absence d'accord des deux capitaines tous ses matchs en cours sont perdus.

8. QUALIFICATIONS POUR LES QUARTS DE FINALE

8.1 QUALIFICATION POUR LES QUARTS DE FINALE

Les poules sont constituées de 5 clubs. Chaque club reçoit 2 fois et se déplace 2 fois.

Le club 1^{er} de sa poule est qualifié pour les ¼ de finales ainsi que les X meilleurs second pour atteindre 8 clubs qualifiés.

Départage au sein d'une poule :

Le départage s'effectue alors selon les critères successifs suivants :

- 1°) : nombre total de points de match de la Poule.
- 2°) : nombre total de points de match obtenus dans les rencontres des clubs à égalité.
- 3°) : nombre total de 'points obtenus' dans les foursomes des rencontres concernant uniquement les clubs encore à égalité après le critère précédent

Départage pour les meilleurs seconds :

Le meilleur second est déterminé par les critères successifs suivants :

- 1°) nombre de rencontres gagnées dans la poule
- 2°) nombre total de points de match au cumul de toutes les rencontres de poule
- 3°) nombre total de 'up' au cumul de toutes les rencontres de poule
- 4°) nombre total de 'up' au cumul de tous les foursomes de toutes les rencontres de poule

Les matchs de la phase finale se dérouleront sur terrain neutre les semaines 45 (1/4 de finale), 47 (1/2 finale) et 49 (finale) du calendrier 2023.

La participation aux ¼ finales impose aux clubs qualifiés la mise à disposition de leur terrain pour une rencontre de la phase finale. Tous les clubs qualifiés devront bloquer une date pour accueillir la Finale, le choix du terrain sera déterminé par le Comité de l'épreuve en tenant compte des clubs qualifiés pour celle-ci.

9. REGLES LOCALES PARTICULIERES

9.1 CAPITAIN ET PERSONNE AUTORISEE A DONNER DES CONSEILS

Le Capitaine de l'équipe doit être membre et licencié de l'association sportive qu'il représente.

Il doit répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

Chaque équipe est autorisée à désigner deux personnes, dont le capitaine, qui pourront donner des conseils aux membres de son équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.

Pénalité pour infraction : Pénalité générale (perte du trou)

9.3 USAGE DES VOITURETTES

L'usage des voiturettes est interdit à toute personne (joueurs, capitaines, accompagnateurs, personnes autorisées à donner des conseils...) durant toute la durée de la compétition (jusqu'à la fin du dernier match).

Exception : Le Comité de l'épreuve autorise, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap titulaires du medical pass avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande doit être faite auprès du club organisateur et de la Ligue accompagnée du justificatif du medical pass.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

Pénalité pour infraction : Pénalité générale (perte du trou) pour chaque trou où l'infraction est commise. Si l'infraction se produit entre le jeu de 2 trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

10. RECLAMATIONS ET SANCTIONS

La procédure de réclamation se doit de rester **exceptionnelle** afin de préserver la courtoisie qui doit présider le déroulement des rencontres. Il est de la responsabilité des Capitaines de porter une attention très vive à la conformité de la composition de son équipe et de veiller, en concertation avec le Capitaine adverse et les représentants du Club d'accueil, au déroulement de la rencontre dans la meilleure ambiance.

10.1 RECLAMATIONS

Toute réclamation portant sur un point du Règlement de l'Epreuve devra être présentée au Comité de l'Epreuve par un Club sous la signature obligatoire du Président de la Commission sportive ou du Président du Club.

Malgré la présentation d'une réclamation au cours du déroulement d'une rencontre, celle-ci se déroulera normalement jusqu'à la fin.

10.2 TRAITEMENT D'UNE RECLAMATION

Le Comité de l'Epreuve, saisi d'une réclamation, se prononcera dans les meilleurs délais sur l'application ou non de la disqualification d'une équipe.

Le Comité pourra prononcer les sanctions qui lui sembleront être en concordance avec l'esprit de l'Epreuve et qui pourront être, sans que cette liste soit exhaustive, la suspension d'un ou plusieurs joueurs, la non invitation pour une édition ultérieure...

11. PRIX

L'équipe gagnante et la finaliste seront récompensées par des souvenirs offerts par la Ligue de Golf Paris Île-de-France.

Afin d'assurer une uniformité de gravure, la Ligue se chargera de faire graver le nom du vainqueur sur le Trophée.

12. ARBITRES DE L'EPREUVE

Seuls les arbitres de l'Epreuve, ou un arbitre F.F.G. mandaté par le Comité, s'ils sont présents sur le terrain, sont habilités à intervenir sur des cas d'application des Règles de Golf.

En l'absence d'arbitres sur le terrain, pour tout litige portant sur les Règles et si cela s'avère nécessaire, il peut être fait appel à :

Anke SUTTER :	Tél. : 06 87 64 24 98
Guy BALESTRAT :	Tél. : 06 86 98 07 79
Catherine BEAUCHESNE :	Tél. : 06 60 78 35 06
Rémy MARCHAND :	Tél. : 06 32 63 31 93

En cas de doute ou controverse entre les joueurs, un joueur peut invoquer la Règle 20.1b Mais ceci faisant, les joueurs doivent continuer le match sans délai. Pour rappel, un joueur ne peut appliquer la Règle 20.1c.3 (Règle applicable uniquement en stroke play).

13. COMITÉ DE L'EPREUVE

Le Comité de la Coupe de Paris Seniors est composé de :

Bertrand MAYER, Président de la Ligue
Francois MICHELS, Président de la Commission Seniors et Arbitre
Catherine CONQUY, Membre de la Commission Seniors

Ce règlement a été rédigé par la Ligue de de Golf Paris Île-de-France qui en conserve la présente rédaction, faisant seule foi en cas de contestation

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile pour le bon déroulement de la compétition.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

Coupe de Paris Seniors Messieurs & Dames 2023

FICHE DE CONFIRMATION D'INSCRIPTION

CLUB DE :

Confirme l'inscription :

- ☐ D'une équipe Messieurs et d'une Equipe Dames (droits d'inscription : 540 euros)
- ☐ D'une équipe Messieurs (droits d'inscription : 300 euros)
- ☐ D'une équipe Dames (droits d'inscription : 300 euros)

Pour valider votre inscription, merci d'envoyer à la Ligue de golf Paris Île-de-France, 2 avenue du Golf, 78 280 Guyancourt.

Cette fiche de confirmation d'inscription accompagnée du chèque du montant des droits d'inscription.

Vous pouvez, et de préférence, effectuer un virement : Nos coordonnées bancaires : (bien indiquer votre n° de club lors du virement et le nom de l'épreuve)

 SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE LIGUE REGIONALE DE GOLF PARIS - IDF			
2 AVENUE DU GOLF 78280 GUYANCOURT			
DOMICILIATION : ST QUENTIN EN YVELINES (02190)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	02190	00037260177	20
Identification Internationale (IBAN) IBAN FR76 3000 3021 9000 0372 6017 720			
Identification Internationale de la Banque (BIC) SOGEFRPP			

Date limite d'inscription et d'envoi : 18/06/2023



Ligue de Golf Paris Île-de-France

Coupe de Paris Seniors Dames 2023

Feuille de Résultats

(A envoyer par mail à la Ligue : contact@lgpidf.com)

TOUR : ☐ Tour de qualification ☐ ¼ finale ☐ 1/2Finale ☐ Finale

POULE N° :

Date :

TERRAIN :

	CLUB :	Pts	🏆 SCORES 🏆	Pts	CLUB :
	🏆 JOUEURS 🏆		<i>SIMPLES</i>		🏆 JOUEURS 🏆
N° 1					
N° 2					
N° 3					
	🏆 JOUEURS 🏆		<i>FOURSOMES</i>		🏆 JOUEURS 🏆
🏆 N° 1 🏆					
🏆 N° 2 🏆					
	TOTAL POINTS 🏆				🏆 TOTAL POINTS Aller

VAINQUEUR LE GOLF DE PAR PTS À

NOM et SIGNATURE DU CAPITAINE :

NOM et SIGNATURE DU CAPITAINE :



Ligue de Golf Paris Île-de-France

Coupe de Paris Seniors Messieurs 2023

Feuille de Résultats

(A envoyer par mail à la Ligue : contact@lgpidf.com)

TOUR : ☐ Tour de qualification ☐ ¼ finale ☐ 1/2 Finale ☐ Finale

POULE N° :

Date :

TERRAIN :

	CLUB :	Pts	🏆 SCORES 🏆	Pts	CLUB :
	🏆 JOUEURS 🏆		<i>SIMPLES</i>		🏆 JOUEURS 🏆
N° 1					
N° 2					
N° 3					
N° 4					
N° 5					
	🏆 JOUEURS 🏆		<i>FOURSOMES</i>		🏆 JOUEURS 🏆
🏆 N° 1 🏆					
🏆 N° 2 🏆					
	TOTAL POINTS 🏆				🏆 TOTAL POINTS

VAINQUEUR LE GOLF DE PAR PTS À

NOM et SIGNATURE DU CAPITAINE :

NOM et SIGNATURE DU CAPITAINE :



Ligue de Golf Paris Île-de-France

Coupe de Paris Seniors par Équipes Dames 2023

FEUILLE DE MATCH

ÉQUIPE DE :

ORDRE DE JEU DES SIMPLES

	☞ NOMS DES JOUEURS ☛	Index arrondis
N° 1		
N° 2		
N° 3		
Total des index des simples (≥ 45) :		

ORDRE DE JEU DES FOURSOMES

	☞ NOMS DES JOUEURS ☛	Index arrondis
Foursome N° 1 ☛ ☞		
Foursome N° 2 ☛ ☞		
Total des index des foursomes (≥ 60) :		

À REMETTRE AU RESPONSABLE DU GOLF OU SON REPRÉSENTANT 20 MINUTES AVANT LE DÉBUT DE LA COMPÉTITION.

Personne autorisée à donner des conseils (en plus du capitaine) :

.....

CAPITAINE : Nom :SIGNATURE :

Date : / /



Ligue de Golf Paris Île-de-France

Coupe de Paris Seniors par Équipes Messieurs 2023

FEUILLE DE MATCH

ÉQUIPE DE :

ORDRE DE JEU DES SIMPLES

	☞ NOMS DES JOUEURS ☜	Index arrondis
N° 1		
N° 2		
N° 3		
N° 4		
N° 5		
Total des index des simples (≥ 55) :		

ORDRE DE JEU DES FOURSOMES

	☞ NOMS DES JOUEURS ☜	Index arrondis
Foursome N° 1 ☞ ☜		
Foursome N° 2 ☞ ☜		
Total des index des foursomes (≥ 44) :		

À REMETTRE AU RESPONSABLE DU GOLF OU SON REPRÉSENTANT 20 MINUTES AVANT LE DÉBUT DE LA COMPÉTITION.

Personne autorisée à donner des conseils (en plus du capitaine) :

.....

CAPITAINE : Nom :SIGNATURE :

Date : / /